

Commune d'Auzeville-Tolosane

Département  
de la Haute-Garonne

# 10/20

## CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27  
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 novembre 2020

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2020 – 20H30

Sous la présidence de Monsieur Dominique LAGARDE

**Présents**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :  
Gilbert BONNES, Claire MAYLIE , Sylvia RENNES, Anghel-Cristian GHEORGHE,  
Bakta KELAFI , Guillaume DEBAURAIN

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :  
Isabelle NGUYEN DAI, Madame Christelle KIENNY, Farida VINCENT,  
Jean-Luc DIEUDONNE, Sandrine GAILLARD, Marie-Caroline CHAUVET,  
Alice MELLAC , Afaf HADJ ABDERRAHMANE, Alexandre JURADO,  
Bernard BOUDIERES, Luca SERENI, Annie SINAUD, Nicolas DRUILHE, Michel  
BURILLO

**Absents excusés**

Mesdames Marie-Pierre MADAULE, Christelle TURROQUE  
  
Messieurs Jean-Louis MALLIET, Patrick LE DU, Jean-Baptiste PUEL,  
Laurent GUERLOU

**Pouvoirs**

Madame Marie-Pierre MADAULE à Monsieur Dominique LAGARDE  
Monsieur Jean-Louis MALLIET à Monsieur Gilbert BONNES  
Monsieur Patrick LE DU à Madame Isabelle NGUYEN DAI  
Monsieur Jean-Baptiste PUEL, à Monsieur Michel BURILLO  
Monsieur Laurent GUERLOU à Madame Claire MAYLIE  
Madame Christelle TURROQUE à Monsieur Bernard BOUDIERES

**Secrétaire de séance**

Monsieur Guillaume DEBAURAIN

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 14 octobre 2020
2. Règlement Intérieur du Conseil Municipal
3. Indemnités des élus
4. Débat sur le transfert de la compétence planification auprès de la communauté d'agglomération du Sicoval : PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)
5. Label « Territoire engagé pour la préservation de la Nature »
6. Convention pour l'installation d'un SRO – FIBRE 31
7. Subventions 2020
- 8 Convention avec la commune de Castanet-Tolosan pour l'utilisation de la piscine par les scolaires pour l'année 2020-2021
9. Éclairage public – Allée de la Gerbière
10. Décision Modificative n°1 – Virement de Crédits – Budget Commune
11. Décision Modificative n°1 – Virements de Crédits – Budget Lotissement Négret
12. Acquisition par la commune d'une bande de terrain à Argento
13. Compte-rendu du Conseil de Communauté du Sicoval du lundi 2 novembre 2020
14. Questions et Communications diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le contexte sanitaire actuel, le Conseil Municipal se déroulera à huis clos.

Question de M. Alexandre JURADO : remarque à propos d'un problème de diffusion du dossier préparatoire du Conseil Municipal fait en deux temps, avec oubli des membres de l'opposition pour le deuxième envoi.

**PRÉAMBULE** : une minute de silence est observée en hommage à Samuel PATY.

### **Assassinat de Samuel Paty : appel de l'AMF pour un hommage des communes de France**

L'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine est un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier.

L'Association des maires de France adresse ses sentiments de profonde sympathie à sa famille, ses amis, ses collègues et ses élèves, et partage l'émotion qui a saisi le pays tout entier. Elle assure de sa solidarité et de son soutien l'ensemble du corps enseignant, dont

la mission d'éveil à la connaissance, de formation de l'esprit critique et de la liberté de penser par soi-même est irremplaçable et constitue un pilier essentiel de la formation que la République doit à ses citoyens.

Les maires connaissent et reconnaissent l'engagement et le dévouement au service de nos enfants et de nos jeunes, des enseignants et de tous les personnels éducatifs qui concourent au fonctionnement quotidien des établissements d'enseignement. Mais, ce n'est pas seulement la communauté éducative qui est endeuillée : c'est toute la France et la République, contestées dans leurs principes fondateurs. Car au-delà de cet acte odieux, une nouvelle fois c'est la liberté d'expression et le principe de laïcité, tels que nos lois, notre volonté commune et notre histoire les conçoivent, qui sont violemment mises en cause. Et cela nous ne l'acceptons pas, car ce serait vider de leur sens les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité qui figurent aux frontons de nos mairies.

L'Association des Maires de France appelle donc toutes les communes de France à témoigner de leur solidarité avec la victime et sa famille, de leur soutien à l'ensemble de la communauté éducative et de leur mobilisation pour défendre la liberté d'expression et la primauté de la laïcité dans l'organisation de la République.

Pour ce faire, elle propose aux communes d'afficher sur leurs bâtiments le mot-dièse **#jesuisenseignant**, de respecter une minute de silence lors de la prochaine réunion du conseil municipal et choisir un jour de mise en berne du drapeau de la mairie ;

Ainsi, chaque commune de France pourra rappeler son attachement aux grands principes de la République et l'immense respect dû à celles et ceux qui ont pour mission de former les citoyens de demain.

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2020**

Il y a eu une erreur dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2020 : Monsieur LE DU a été noté absent alors qu'il était présent.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2020 a été approuvé à l'unanimité

## **2. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les premières remarques suivantes ont été discutées lors du Conseil Municipal :

- Il n'est fait mention nulle part des intercommissions, du travail qu'elles font, c'est-à-dire leurs missions : étudier un projet particulier en transversalité avec l'ouverture aux services qui ont leur expertise à apporter ;
- Les élus des diverses commissions se réunissent pour travailler afin de réfléchir sur des dossiers : ces réunions ne sont pas publiques mais sont récurrentes : est-il possible/envisageable de les dénommer dans le règlement intérieur (groupe de travail par exemple) ou cela ne présente aucun intérêt dans le cadre du règlement intérieur ?
- Dans la dénomination des commissions : petite erreur sur la commission « intercommunalité » : il s'agit de la commission « relations extérieures » ;
- Dans le paragraphe abordant la Commission d'Appel d'Offres il semblerait qu'il manque les noms des élus ;
- P12, Chap. 4 art. 212-29 du CGCT : au second paragraphe il manque des mots.

Au-delà de ces propositions adoptées à l'unanimité, il est noté que les noms des commissions prévues seront reformulées. Le vote est reporté au prochain Conseil de décembre.

### **3. INDEMNITÉS DES ÉLUS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 09/06/2020 le taux des indemnités des élus avait été pris pour le Maire et les Adjointes.

Pour rappel :

- **Au Maire : 21.50 % de l'indice terminal brut**
- **Aux Adjointes : 12.5 % de l'indice terminal brut**

**Ce qui représente une enveloppe totale de 56 707.45 € brut par an.**

Après réflexion, le conseil municipal en date du 16/09/2020 a décidé d'octroyer des indemnités à l'ensemble des membres du conseil municipal selon la décomposition suivante :

- \* **20% de l'indice brut terminal pour le maire,**
- \* **7.50% de l'indice brut terminal pour les adjoints,**
- \* **3.75 % de l'indice brut terminal pour les conseillers municipaux délégués (Monsieur Jean-Louis MALLIET – Monsieur Laurent GUERLOU – Monsieur Luca SERENI – Madame Farida VINCENT – Madame Alice MELLAC).**
- \* **2.50 % de l'indice brut terminal pour les conseillers.**

Sauf :

- **Monsieur Alexandre JURADO**
- **Madame Sandrine GAILLARD**
- **Madame Christelle TURROQUE**
- **Madame Annie SINAUD**
- **Monsieur Bernard DOUDIERES**
- **Madame Alice MELLAC**

### **Elus ne souhaitant pas percevoir d'indemnités**

Seulement, il s'avère qu'après lecture de ces deux délibérations, des exigences de fond et de forme ne sont pas respectées et qu'il convient d'y remédier par mesure de nécessité.

Pour ce faire, en premier lieu et conformément à la précédente délibération mais de manière plus explicite, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui octroyer un taux inférieur au taux maximal

En second lieu, eu égard au fait qu'aucune indemnité n'ait été versée depuis le début du mandat, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son autorisation à la régularisation des indemnités pour l'ensemble des membres du Conseil Municipal depuis le 15.06.2020, date à laquelle la première délibération a acquis un caractère exécutoire.

La loi prévoit pour notre commune que ces indemnités sont fixées pour un taux maximal de l'indice brut terminal :

- pour le Maire : 55 %
- pour les Adjointes : 22 %

Les indemnités versées ne peuvent dépasser l'enveloppe maximum prévue. Le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire, aux Adjointes et aux conseillers municipaux est de : 107 814.36 € brut par an avec la décomposition suivante :

Indice brut terminal	RAPPEL TAUX maximal	FONCTION	REMUNERATION	NBRE	INDEMNITES MENSUELLES	MOIS	MONTANT TOTAL
	55.00%	MAIRE	2 139.17 €	1	2 139.17 €	12	25 670.04 €
	22.00%	Adjointes	855.67 €	8	6 845.36 €	12	82 144.32 €
		Total	2 994.84 €	9	8 984.53 €	12	<b>107 814.36 €</b>

La proposition suivante permettrait de maintenir l'enveloppe globale prévue initialement tout en octroyant une indemnité à l'ensemble des membres du conseil municipal :

	Rappel taux maximal	Fonction	Rémunération	Nombre	Indemnités Mensuelles	Mois	Montant total
Indice brut terminal	20.00 %	Maire	777.88 €	1	777.88 €	12	9 334.56 €
	7.50 %	Adjointes	291.71 €	8	2 333.64 €	12	28 003.68 €
	3.75 %	Conseillers municipaux délégués	145.84 €	4	583.35 €	12	7 000.20 €
	2.50 %	Conseillers municipaux	97.24 €	14	1 361.29 €	12	16 335.48 €
		Total		27	5 056.16 €	12	<b>60 673.92 €</b>

Il est mentionné en annexe un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées.

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité cette proposition sauf :**

- **Monsieur Alexandre JURADO**
- **Madame Sandrine GAILLARD**
- **Madame Christelle TURROQUE**
- **Madame Annie SINAUD**
- **Monsieur Bernard DOUDIERES**
- **Madame Alice MELLAC**

**Elus ne souhaitant pas percevoir d'indemnités.**

**L'ensemble des autres élus percevront donc des indemnités comme indiqué dans le tableau ci-dessus, à savoir :**

- \* **20% de l'indice brut terminal pour le maire,**
- \* **7.50% de l'indice brut terminal pour les adjointes,**
- \* **3.75 % de l'indice brut terminal pour les conseillers municipaux délégués (Monsieur Jean-Louis MALLIET – Monsieur Laurent GUERLOU – Monsieur Luca SERENI – Madame Farida VINCENT – Madame Alice MELLAC).**
- \* **2.50 % de l'indice brut terminal pour les conseillers.**

#### 4. DÉBAT SUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLANIFICATION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SICOVAL : PLUi (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

L'article 136 de la loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite « ALUR » du 24 mars 2014 est relatif à l'obligation de transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), document en tenant lieu, carte communale à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Le II de cet article prévoit que si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi ALUR, la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Dans le délai de trois mois précédant cette date soit entre le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et le 31 décembre 2020, les conseils municipaux des communes membres du Sicoval ont la possibilité de s'opposer par délibération au transfert de cette compétence.

Dès lors, si au moins 25% des communes membres de la Communauté de communes ou de la Communauté d'agglomération, représentant au moins 20% de la population totale s'opposent dans ce délai de 3 mois à ce transfert de compétences, celui-ci n'a pas lieu.

Conformément aux discussions collectives ayant eu lieu en conférence des Maires du Sicoval le 12 octobre 2020, estimant que les conditions ne sont pas réunies à ce jour à l'échelle de l'intercommunalité pour transférer cette compétence immédiatement et réaliser un PLU intercommunal,

Considérant néanmoins qu'un travail préparatoire doit être réalisé afin de mieux définir la méthode, la gouvernance et les enjeux d'un PLUi à l'échelle de la Communauté d'Agglomération,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'engager l'élaboration d'un projet d'aménagement à l'échelle de l'Intercommunalité, dans un cadre de gouvernance qui permettrait sa co-construction.

Ce projet permettrait :

- d'anticiper sur une éventuelle évolution législative qui imposerait la réalisation d'un PLU intercommunal dans des délais contraints,
- de mieux coordonner les politiques d'aménagement, dans leur globalité à l'échelle de l'intercommunalité,
- de donner plus de poids et de cohérence aux projets et requêtes communales portées par le Sicoval au sein d'instances telles que le SMEAT (chargé de l'élaboration du SCoT) ou le SMTC (autorité organisatrice des transports).

➔ **Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide moins 6 abstentions et 21 pour:**

- **de s'opposer pour le moment au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du SICOVAL dont la commune est membre ;**
- **de s'engager toutefois au sein du Sicoval dans l'élaboration d'un projet d'aménagement du territoire à l'échelle de l'intercommunalité pour préparer ce transfert dans les années futures ;**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise au Préfet du département de la Haute-Garonne.

#### **5. LABEL « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA PRÉSERVATION DE LA NATURE »**

Madame Claire Maylié informe les membres du Conseil Municipal qu'un dossier de demande de Label Territoire Énergie a été déposé auprès de la Région avec 3 axes principaux à développer sur les 3 prochaines années :

- 1. Création d'observatoires de la nature et de la biodiversité,**
- 2. Mise en place d'une gestion différenciée de l'éclairage public,**
- 3. Création d'un arboretum et d'un sentier botanique.**

**↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, accepte cette proposition.**

#### **6. CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN SRO – FIBRE 31**

Monsieur Guillaume DEBAURAIN , informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement Très Haut Débit en fibre optique qui s'opère actuellement sur le département de la Haute-Garonne à l'initiative du collectif Haute-Garonne Numérique et de son délégataire FIBRE 31, il convient de mettre en place des conventions pour toute occupation sur le domaine privé communal de l'installation des armoires dédiées à l'installation de la fibre, dénommée SRO (qui est un sous-répartiteur optique défini comme un nœud intermédiaire de brassage de la boucle locale optique, en aval duquel chaque logement ou local à usage professionnel est desservi avec une liaison optique continue), au profit de FIBRE 31 sur le territoire de la commune.

**Une nouvelle armoire doit être installée sur le domaine privé de la commune à savoir :**

- **Parcelle cadastrée N° 0063 section AW : impasse Pitorre, SRO N° 31-197-196.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention avec FIBRE 31.**

## 7. SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les membres du Conseil Municipal ont débattu sur les subventions financières qui pourraient être apportées aux associations sportives d'Auzeville-Tolosane

**Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal moins 7 contre, 11 absentions, 7 pour, accepte ces propositions :**

### Propositions de subventions :

- AE ENSAT	650 €
- BUZOKU AUZEVILLE JUDO	1 630 €
- BLAC	1 500 €
- COC	1 200 €
- CRAHB	1 700 €
- Go Elan Gym	730 €
- Roller Club Toulousain	1 130 €
- Stade Toulousain escrime	1 000 €
- Sports Loisirs Auzeville	400 €

---

**Total : 9 940 €**

## 8. CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CASTANET-TOLOSAN POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE PAR LES SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2020-2021

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que, pour permettre aux élèves des groupes scolaires Aimé Césaire et René Goscinny d'Auzeville-Tolosane d'obtenir un créneau horaire à la piscine municipale de Castanet-Tolosan, il est nécessaire de signer une convention d'utilisation.

Cette convention signée pour l'année scolaire 2020-2021 fixe les modalités suivantes.

### **La mise à disposition est consentie :**

- du 30 novembre au 05 mars 2021 : le jeudi de 15h à 16h
- du 8 mars au 28 mai 2021 : le mardi de 11h à 12h et de 15h à 16h (pour les deux écoles)

Le tarif est de 118,40 € de l'heure.

↪ **Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, ratifie la convention et charge Monsieur le Maire de la signer.**

## 9. ÉCLAIRAGE PUBLIC – ALLÉE DE LA GERBIÈRE

M. Guillaume DEBEAURAIN 3<sup>ème</sup> Adjoint travaux, informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune du 13/12/2019 concernant la demande de dévoiement du point lumineux n° 619 et suppression du n° 618, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :



- dépose du point lumineux n° 618, fourniture et pose d'une boîte de jonction sur le réseau souterrain,
- repose du point lumineux n° 618 à gauche de l'accès aux lots,
- dépose du point lumineux n° 619.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	817 €
• Part SDEHG	3 321 €
• <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>1 051 €</b>
Total	5 189 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

↳ **Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :**

- **approuve le projet présenté,**
- **décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 615 de la section de fonctionnement du budget Vente de Terrains.**

#### 10. DECISION MODIFICATIVE N°1 – VIREMENT DE CREDITS – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire un virement de crédits de compte à compte du fait d'un indu de TLE de 2016 sur le budget communal de la manière suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 : Immobilisations en cours constructions	1100 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>1100 €</b>	
D 10223 : TLE		1100 €
<b>TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>1100 €</b>

↳ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative telle que présentée.**

#### 11. DECISION MODIFICATIVE N°1 – VIREMENT DE CREDITS – BUDGET LOTISSEMENT NEGRET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire un virement de crédits de compte à compte

afin de régulariser une erreur matérielle sur le budget Lotissement Negret de la manière suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 231 : Immobilisations corporelles en cours	1 500 000 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>1 500 000 €</b>	
D 1641 : Emprunts en cours		1 500 000 €
<b>TOTAL D 16 / Remboursement d'emprunts</b>		<b>1 500 000 €</b>

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative telle que présentée.**

## 12. ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE BANDE DE TERRAIN À ARGENTO

Le Maire rappelle que par délibération du 12/09/2020 il avait été prévu dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement Argento, l'acquisition d'une bande de terre prélevée sur la parcelle AB 11 appartenant à Mme Christine RIVERA, au prix de 9 000 € TTC pour une superficie de 600 m<sup>2</sup> (soit 15 €/m<sup>2</sup>).

Il s'avère que la bande prélevée, nécessaire pour la servitude de réseaux du lotissement Argento est plus importante. Les plans définitifs de géomètre font état d'une superficie de 829 m<sup>2</sup>. Le prix d'acquisition passe donc par conséquent de 9 000 € à 12 435.00 € (soit 15 €/m<sup>2</sup>)

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer l'acte correspondant.**

## 13. COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU SICOVAL DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2020

### Ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil de communauté du 5 octobre 2020

Désignation du secrétaire  
de séance

1 - Bruno CAUBET

Direction Finances / Service finances et fiscalité : Attribution de compensation 2020 : revoyure suite à la prise de compétence gestion des "Eaux Pluviales Urbaines" (E.P.U.)

2 - Bruno CAUBET

Direction Finances / Service finances et fiscalité : Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) concessions et comptes 2019 Société Publique Locale (SPL) ENOVA Aménagement

3 - Bruno CAUBET

Direction Finances / Service finances et fiscalité : Augmentation du capital de la SPL Enova Evènements par compensation avec le compte courant d'associé

4 - Bruno CAUBET

Direction Finances / Service finances et fiscalité : Décision Modificative N°1

5 - Bruno CAUBET

Direction Finances / Service finances et fiscalité : Budget Supplémentaire 2020 des budgets Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), Halte-Répit et Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

6 - Bruno CAUBET

Direction Finances / Service finances et fiscalité : Participation des budgets annexes aux frais de gestion 2019

7 - Bruno CAUBET

Direction Finances / Service comptabilité : Créances irrécouvrables 2020

8 - Bruno CAUBET

Direction Finances / Service comptabilité : Provisions et reprises de provisions budgétaires sur l'exercice 2020

9 - Bruno CAUBET

Direction Finances / Service finances et fiscalité : Modification des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP - CP)

10 - Bruno CAUBET

Direction Finances / Service finances et fiscalité : Subventions aux associations - Tranche 5

11 - Bruno CAUBET

Direction Finances / Service finances et fiscalité : Comptes 2019 Valcosem

12 - Bruno CAUBET

Direction Administration Générale / Service commande publique : Convention constitutive d'un groupement de commandes Achat de fourniture d'électricité 2022-2024

13 - Bruno CAUBET

Direction Administration Générale / Service commande publique : Convention constitutive d'un groupement de commandes Achat de fourniture de gaz naturel 2022-2025

14 - Dominique MARTY

Direction Administration Générale / Service commande publique : Achat de fourniture de moyens d'impression bureautique (matériels, logiciels et services associés) 2021-2026

15 - Dominique MARTY

Direction Administration Générale / Service commande publique : Achats de matériels informatiques, prestations associées et assistance aux utilisateurs 2020-2026

16 - Dominique MARTY

Direction Administration Générale / Service commande publique : Mise à disposition et maintenance du Service Fibres Optiques Noires et Hébergement de baies et équipement télécom 2021-2026

17 - Dominique MARTY

Direction Cohésion Sociale / Service solidarité, prévention et accompagnement : Fonds de concours relatif à la participation des communes au financement du SDAN 31

18 - Jacques OBERTI

Direction Générale Adjointe Ressources / Service Gestion relation population : Recomposition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Sicoval - Mandat 2020-2026

19 - Laurent CHERUBIN

DDAE / Prospection et Développement territorial : Dérogation au repos dominical dans les commerces de détail accordée par le maire pour 2021

20 - Laurent CHERUBIN

Direction du Développement et de l'Animation Economique / Service Pépinières d'entreprises : Convention de partenariat 2020 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne

21 - Patrice ARSEGUEL

Direction des Ressources Humaines : Création d'emplois

22 - Patrice ARSEGUEL

Direction des Ressources Humaines : Modification de la quotité hebdomadaire d'un emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

23 - Bruno MOGICATO

Direction Aménagement Urbanisme Habitat / Service action foncière : Péchabou : stockage auprès de la SAFER en vue du développement de circuit court et des filières maraîchage - Abroge et remplace la délibération n°S202002011

24 - Bruno MOGICATO

Direction Aménagement Urbanisme Habitat / Service action foncière : Labège-PREGA-convention de participation

25 - Pascal CHICOT

Direction Aménagement Urbanisme Habitat / Service écologie territoriale et énergie : Charte partenariale de l'Observatoire Régional de l'Energie d'Occitanie (OREO)

26 - Pablo ARCE

Direction Cohésion Sociale / Service mixité de l'habitat : Modification des tarifs applicables sur les aires d'accueil des gens du voyage du Sicoval

#### 14. QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Charte de l'arbre sur le territoire du Sicoval.

Monsieur le Maire rappelle que dans la continuité du projet de mise en place de la **charte de l'arbre** sur le territoire du Sicoval, celui-ci nous sollicite afin de poursuivre dans la dynamique engagée en début 2020 ce projet qui porte sur **5 axes majeurs** de travail :

- Axe 1 : Connaître et inventorier le patrimoine arboré
- Axe 2 : Protéger l'arbre dans nos communes
- Axe 3 : Entretien nos arbres

- Axe 4 : Développer et renouveler le patrimoine
- Axe 5 : Sensibiliser et communiquer

Certaines actions ont été déjà menées ou sont en cours : l'inventaire du patrimoine arboré, l'assistance technique et conseils sur les arbres, des prestations d'égavage, le partenariat avec les associations locales, la rédaction de fiches techniques...

Parce que chaque commune a des besoins qui lui sont propres, le Sicoval nous sollicite afin d'évaluer nos attentes et nos priorités sur ce projet.

Toujours dans l'objectif de travailler en co-construction avec nous, le Sicoval **prévoit un dispositif de trois « Référent arbre »** : 1 élu, 1 agent technique, 1 citoyen, référent comme les personnes qui seront les **interlocuteurs communaux** privilégiés du Sicoval pour la thématique Arbre, Espaces Verts, Chemin de randonnée, rivières. Il fera donc le **lien** entre le Sicoval et la commune **échangera les informations** avec le Sicoval et aura pour mission de **diffuser** ces dernières au sein de la commune.

**La séance est levée à 22h00**